

## **Vidéoprotection**

La Ville de Bordeaux a déployé un dispositif de vidéoprotection sur la piscine Jean ZAY afin de renforcer la sécurité des usagers et des agents, de prévenir les incivilités et de protéger les œuvres et équipements publics. Ce système participe à la préservation de la tranquillité des lieux, dans le respect du cadre légal applicable à la protection des données personnelles, qui est détaillé ci-dessous.

## **Vidéoprotection : la prévention dans le respect des libertés individuelles et publiques**

Le dispositif de vidéoprotection de la piscine Jean ZAY compte une caméra filmant le bassin et ses abords.

Les objectifs de ce dispositif sont :

- La protection des bâtiments et installations publics et de leurs abords
- La prévention d'actes de terrorisme
- La sécurité des personnes et des biens dans les lieux et établissements ouverts au public lorsqu'ils sont particulièrement exposés à des risques d'agression, de vol ou de trafic de stupéfiants

## **Cadre légal de la vidéoprotection**

La base juridique du traitement repose sur le Règlement Général relatif à la Protection des Données (RGPD), la loi informatique et libertés, titres II et III, et le Code de la sécurité intérieure, notamment ses articles L. 223-1 à L. 223-9 et L. 251-1 à L. 255-1.

La réglementation attribue à la Commission nationale informatique et liberté (CNIL) d'importantes compétences de contrôle de tous les dispositifs de vidéoprotection installés sur le territoire national. Elle peut :

- Mettre en demeure les responsables de ces systèmes, si elle constate des manquements aux obligations qui s'imposent à eux (information du public, respect de la durée de conservation des images...).

- Proposer aux Préfets d'ordonner des mesures de suspension ou de suppression des dispositifs. Cette disposition de la CNIL vise à assurer le respect des droits et libertés des citoyens.

### **Droit d'accès aux images**

Les personnes concernées disposent des droits d'accès, de rectification, d'effacement et de limitation des données. Ces droits doivent être exercés **dans un délai de 10 jours maximum à compter de la date de la création du fichier vidéo.**

Pour exercer ces droits, les points de contact sont les suivants :

**Accueil de la piscine Jean ZAY** : 05 56 08 38 03

ou

### **Délégué à la Protection des données de la Ville de Bordeaux :**

Direction des affaires juridiques

Esplanade Charles de Gaulle

33045 Bordeaux Cedex

**Courriel** : [contact.cnil@bordeaux-metropole.fr](mailto:contact.cnil@bordeaux-metropole.fr)

La demande fait alors l'objet d'un examen visant à vérifier que le fichier vidéo contient des images de la personne concernée.

Seuls les motifs prévus préalablement par la loi peuvent justifier un refus d'exercice de droit concernant les données.

### **Présentation complète du traitement de vos données personnelles du fait de la vidéoprotection**

Identité et coordonnées du responsable du traitement :	<b>Thomas CAZENAVE</b> <b>Maire de la Ville de Bordeaux</b> - Adresse : Hôtel de Ville, place Pey Berland – 33045 Bordeaux CEDEX - Tél : 05 56 10 20 30
Coordonnées du délégué à la protection des données :	- Email : <a href="mailto:contact.cnil@bordeaux-metropole.fr">contact.cnil@bordeaux-metropole.fr</a>

	<p>- Adresse postale : DPD/DPO Bordeaux Métropole - Direction des affaires juridiques, Esplanade Charles de Gaulle 33045 Bordeaux Cedex</p>
Finalités du traitement :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La protection des bâtiments et installations publics et de leurs abords</li> <li>- La prévention d'actes de terrorisme</li> <li>- La sécurité des personnes et des biens dans les lieux et établissements ouverts au public lorsqu'ils sont particulièrement exposés à des risques d'agression, de vol ou de trafic de stupéfiants</li> </ul>
Base juridique du traitement :	<p>La base juridique du traitement repose sur le Règlement Général relatif à la Protection des Données (<b>RGPD</b>), la Loi informatique et libertés, titres II et III et le Code de la sécurité intérieure, notamment ses articles L. 223-1 à L. 223-9 et L. 251-1 à L. 255-1. du code de la sécurité intérieure</p>
Accédants visionnant les images	<p>Les opérateurs et les agents habilités par la Ville de Bordeaux et de Bordeaux Métropole, ainsi que les employés des prestataires techniques (maintenance), en raison de leur strict besoin d'en connaître. Ceux-ci sont nommément désignés.</p>
Destinataires	<p>Les autorités administratives et les services compétents dans le cadre d'une procédure administratives, et les officiers et agents de police judiciaire.</p>
Cas échéant, les transferts de données à caractère personnel envisagés à destination d'un État non-membre de l'Union européenne :	<p>Les données ne sont pas transférées hors de l'Union européenne.</p>

Durée de conservation des données à caractère personnel :	La durée de conservation des images est de 10 jours.
Existence du droit de demander au responsable de traitement l'accès aux données à caractère personnel, leur rectification ou leur effacement, et l'existence du droit de demander une limitation du traitement des données à caractère personnel relatives à une personne concernée :	<p>Vous disposez du droit de demander au responsable de traitement l'accès aux données à caractère personnel, leur rectification ou leur effacement, et de demander une limitation du traitement des données à caractère personnel relatives à une personne concernée.</p> <p>- Contact : <a href="mailto:contact.cnil@bordeaux-metropole.fr">contact.cnil@bordeaux-metropole.fr</a></p> <p>- Adresse postale : Délégué à la protection des données de Bordeaux Métropole - Direction des affaires juridiques, Esplanade Charles de Gaulle 33045 Bordeaux Cedex</p>
Droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) :	<p>Vous disposez du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) :</p> <p>- <a href="#">Site internet : Plaintes (CNIL)</a></p>